

COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif communal 2023

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget communal 2023 a été voté le 6 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 637 648 euros.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 512 499 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes :

<u>Les impôts locaux</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à :	85 570 €	102 865 €

Les dotations versées par l'Etat20222023

- Dotation globale de fonctionnement	17 877 €	17 748 €
- Dotation de solidarité Rurale	11 492 €	13 454 €
- Dotation Elus locaux	4 541 €	4 762 €

Les recettes au titre des prestations fournies à la population : 2023

- Revenus des immeubles, loyers	92 000 €
- Produits des services, SOCARL	75 800 €

(Coupe de bois, concession cimetièrre, RODP, redevances...)

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	119 650 €	Excédent brut reporté	247 044 €
Charges de personnel	94 000 €	Recettes des services	75 812 €
Autres dépenses de gestion courante	205 113 €	Impôts et taxes	112 629 €
Dépenses financières	21 000 €	Dotations et participations	91 081 €
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	92 000 €
Reversement de fiscalité	7 075 €	Produits exceptionnels	17 082 €
Dépenses imprévues		Remboursements rémunérations	2 000 €
Virement à la section d'investissement			
Dotations amort. Et provisions	661 €		
Virement à la section d'investissement	65 000 €		
Total général	512 499 €	Total général	637 648 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023

- THRS : 4.64 %
- TFB : 33.02 %
- TFPNB : 38.72 %

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe foncière propriétés bâties Le taux départemental – TFPB (24.69 %) est transféré aux Communes pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.	31.45 %	33.02 %
Taxe foncière propriétés non bâties	36,88 %	38.72 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	-	4.64 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les recettes d'investissement 2023 représentent 289 261 euros.

Les dépenses d'investissement 2023 représentent 289 261 euros

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde d'investissement reporté	120 909 €
Remboursement d'emprunts	83 700 €	Dotations, fonds divers	18 710 €
Remboursement caution	990 €		
Immobilisation incorporelles	4 550 €	Amortissements	303 €
Immobilisation corporelles	78 777 €	Cessions d'immobilisations (Pyrénées Charpentes)	34 668 €
Etude aménagement carrefour giratoire	12 000 €	Virement de la section de fonctionnement	65 000 €
Travaux aménagement carrefour giratoire	103 100 €	Subventions d'investissements (DETR, Département, Région)	49 671 €
Menuiseries – Local OLLINK	2 304 €		
Réfection appartement communal	3 840 €		
Total général	289 261 €	Total général	289 261 €

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants

- Etude pour l'aménagement pour mise en sécurité du carrefour giratoire de la Porte des Vallées des Gaves
- Changement des menuiseries – Local OLLINK
- Réfection appartement communal

d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'Etat : 6 900 €
- du Département : 24 365 €

e) Etat de la dette

- Renégociation des prêts du Crédit Agricole, à partir de 2021, avec reprise des 5 prêts :

Montant du prêt : 1 091 196 €

Durée : 17 ans

- Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne contracté le 05/09/2007

Montant du prêt : 530 000 €

Durée : 25 ans

AGOS-VIDALOS, le 12 avril 2023.

Le Maire,
Jean-Marc ABBADIE

